

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE RETTEL

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Enquête publique organisée en application des articles L153-37 à L153-44 du Code de l'urbanisme et des dispositions du Chapitre III, Titre II du Livre Ier du Code de l'environnement.

LIEUX, DATES ET JOURS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Rettel du 27 juin 2022 à partir de 9h00 au 11 juillet 2022 jusqu'à 18h00, soit 15 jours consécutifs.

La mairie de Rettel est le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par courrier :

Monsieur Jean-Jacques PIERROT - Commissaire enquêteur
Mairie de Rettel
8 rue Saint-Nicolas – 57480 RETTEL

CONSULTATION DU DOSSIER

Durant la seule période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le projet, émettre des remarques, prendre connaissance des observations émises par les citoyens soit en se rendant à la mairie de Rettel aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, soit en consultant le registre informatique ouvert quotidiennement à cet effet, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3092>. Un poste informatique sera mis à disposition aux heures d'ouverture de la mairie pendant la période de l'enquête publique pour permettre la consultation du dossier.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Jean-Jacques PIERROT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E2022000036/67 du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 12 avril 2022.

Monsieur PIERROT se tiendra à la disposition du public en mairie de Rettel aux jours et horaires suivants :

Le lundi 27 juin 2022	de 9h à 12h
Le samedi 2 juillet 2022	de 9h à 12h
Le lundi 11 juillet 2022	de 15h à 18h

Il sera également possible de déposer ses observations et ses propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-3092@registre-dematerialise.fr

AUTRES DISPOSITIONS

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (3 bis rue de France - 57320 BOUZONVILLE), sur le site Internet de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et en mairie de Rettel pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté n°2022-115 signé par le Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.